



Grand angle

Covid 19 et travail social : que retenir du confinement ?

Affiche !

Ma santé est
un droit

Décryptage

Travail social, que
retenir de cette période
de confinement ?

P.19

Un tour en europe

3 questions à Ruth Owen,
directrice adjointe à la
FEANTSA

P.21



Fédération
des acteurs de
la solidarité

- 02 **Edito**
- 03 **Actualités**
 - Analyse de la période hivernale 2020-2021
 - Assemblée Générale 2020
 - Agenda 1er trimestre 2021
- 05 **EN RÉGION**
 - La Fédération Auvergne-Rhône-Alpes: RUSH, une réponse humanitaire à l'urgence sociale de la crise sanitaire
 - La Fédération Nouvelle-Aquitaine: « tiny house »: une solution d'hébergement mobile en milieu rural pour les réfugiés.e.s
- 07 **Vrai/Faux**
- 08 **GRAND ANGLE**
 - Covid 19 et travail social: que retenir du confinement?**
- 09 **Décryptage**
 - Travail social, que retenir de cette période?
- 11 **Sur le terrain**
 - Covid-19 en LHSS: « Ce qui a été essentiel c'est le lien de confiance entre nous »
 - Rencontre avec Floriane Volt, directrice des affaires publiques et juridiques de la Fondation des Femmes
 - 6000 enfants hébergés reçoivent ordinateurs, tablettes, jeux et livres grâce à l'opération « Respirer en confinement »
 - Sur le terrain et dans les SIAE
- 17 **Notre position et nos propositions**
- 20 **UN TOUREN EUROPE**
 - 3 questions à Ruth Owen de la FEANTSA
- 21 **TOUT DROIT**
 - Inégalités d'accès aux droits et discriminations en France
- 23 **FOCUS**
 - Été 2020: permettre des moments de respirations
 - Concours photo
- 26 **PERISCOPE**
- 27 **3 QUESTIONS À**
 - 3 questions à Pascal Brice

« Pour endiguer cette vague de pauvreté, la Fédération propose aux pouvoirs publics d'agir sur plusieurs leviers. »

Par Florent Gueguen,

Directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité



© Laïcène Abib

Au moment où nous bouclons ce numéro, l'inquiétude persiste sur les conditions de sortie de la crise sanitaire. La campagne de vaccination, enjeu majeur de santé publique, démarre et la Fédération est pleinement mobilisée aux cotés des pouvoirs publics pour faciliter l'accès au vaccin et aux bilans de santé des personnes précaires qui le souhaitent et des salariés qui les accompagnent. Mais l'enjeu de 2021 sera aussi, pour les pouvoirs publics comme pour le secteur associatif, de répondre aux urgences sociales et à la paupérisation d'une partie de la population illustrée par la forte progression du nombre d'allocataires du RSA ou de bénéficiaires de l'aide alimentaire.

Pour endiguer cette vague de pauvreté, la Fédération propose aux pouvoirs publics d'agir sur plusieurs leviers: la production de logements accessibles aux ménages les plus modestes, la revalorisation des minima sociaux et leur ouverture aux jeunes, le renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA ou encore le développement des emplois solidaires via l'insertion par l'activité économique. La vigilance est également de mise sur les conditions de sortie du plan hiver, pour éviter les remises à la rue et défendre des prix de journée dans l'hébergement qui permettent un accompagnement de qualité, condition primordiale de l'accès aux droits et de l'insertion par l'emploi et le logement stable.

Les associations de solidarité sont depuis mars en première ligne pour protéger et accompagner les plus fragiles et la Fédération a souhaité rendre hommage à toutes les intervenant.e.s sociaux.ales, salarié.e.s, bénévoles engagé.e.s dans cette période très difficile à travers un dossier spécial sur le travail social et l'accompagnement en période de confinement.

Bonne lecture à toutes et tous ! ●

ANALYSE DE LA PÉRIODE HIVERNALE 2020-2021



Marquée par la crise sanitaire, l'année 2020 a vu l'ouverture de la période hivernale anticipée au 18 octobre, mesure qui n'a pas concerné les expulsions locatives qui se sont poursuivies jusqu'au 31 octobre.

L'absence d'anticipation complique le travail des associations qui doivent gérer dans l'urgence tout ce qu'implique l'avancement de la période hivernale en matière de foncier, recrutement d'intervenant.e.s sociaux.ales, et surtout, pénalise fortement les personnes sans-abri qui ne peuvent pas compter sur des dispositifs hivernaux correspondant à leurs besoins.

Au 1^{er} décembre 2020, 26 000 places d'hébergement d'urgence étaient encore ouvertes sur les 30 000 créées depuis le début de la période hivernale précédente, puis pendant la crise sanitaire. Selon la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), à la même date, la période hivernale actuelle était venue abonder de 16 069 places supplémentaires le parc d'hébergement d'urgence, portant son total à plus de 193 000 places. Si la Fédération a salué la mobilisation de l'État, elle reste inquiète quant à la qualité des places proposées. En effet, les dernières instructions fixent un coût maximum à la place hivernale de 25 euros en régions et de

34 euros en Île-de-France. Des remontées de terrain montrent qu'une telle stratégie budgétaire mène les coûts à la place vers une baisse généralisée puisque le coût moyen constaté au national hors Île-de-France est d'environ 21 euros pour une place pérennisée avec localement des prix autour de 17 euros. Cette « politique du prix plafond » impacte fortement la qualité du parc et ne permet pas un accompagnement des ménages accueillis.

Dans le cadre d'une réelle politique de Logement d'abord, la Fédération demande la fin de la gestion au thermomètre du sans-abrisme ainsi qu'une programmation budgétaire à la hauteur des enjeux, dès l'élaboration de la loi de finances, dans le but d'améliorer la visibilité des associations et une meilleure prise en charge des personnes, permettant *in fine* une insertion dans le logement. Par ailleurs, la Fédération s'inquiète du risque de remises à la rue massive au printemps des personnes hébergées, d'autant plus que cette année, l'absence de foncier et la crise sanitaire ont conduit à mobiliser des hôtels « classiques » qui souhaitent reprendre leur activité commerciale au plus vite. Afin qu'aucune personne ne se retrouve à la rue, il est nécessaire de préparer dès à présent l'accès au logement des personnes hébergées et de garantir la continuité de l'accueil. ●



© Julien Jaulin

« AU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020, 26 000 PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ÉTAIENT ENCORE OUVERTES SUR LES 30 000 CRÉÉES DEPUIS LE DÉBUT DE LA PÉRIODE HIVERNALE PRÉCÉDENTE, PUIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE. »

F - N°21 - HIVER 2021

LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
76, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél.: 01 48 01 82 00 - Fax: 01 47 70 27 02
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org

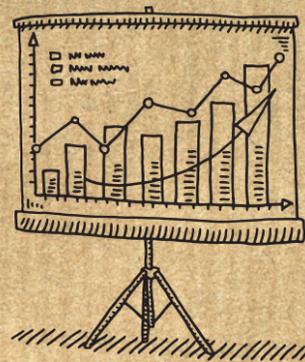
Directeur de la publication: Florent Guéguen •
Rédactrice en chef: Audrey-Jane Baldi • Rédactrice en chef adjointe: Marguerite Bonnot • Directeur de création: Bruno Franceschini/Moka • Impression: STIPA

• Ont participé à ce numéro: Hanna Agbanrin, Katya Benmansour, Adrien Breger, Delphine Charlet, Guillaume Chéry, Alice Couterreel, Sophia D'Oliveira Rouxel, Coline Derrey-Favre, Jean-Sébastien Deston, Alexis Goursolas, Romain Joubert, Maëlle Léna, Enora Ménard, Hugo Si Hassen, Léa Simon, Laura Slimani, Robin Woreczek.

Un remerciement tout particulier à Valérie Vadot de la Fondation Armée du Salut, ainsi qu'à Enzo Baudino et Valentina Camu pour leur aide pour illustrer ce numéro.



2020



Retour de l'Assemblée générale

Le 17 septembre 2020, s'est tenue l'Assemblée générale de la Fédération des acteurs de la solidarité, temps fort annuel des associations et organismes adhérents à la Fédération. Malgré le contexte sanitaire, dans le respect des gestes barrières, un bon nombre de membres étaient présents, au Palais de la Femme, établissement de la Fondation de l'Armée du Salut à Paris, 11^{ème}. À travers le rapport d'activité 2019, l'Assemblée générale est revenue sur une année marquée par une forte actualité sur le front de la lutte contre l'exclusion et une forte mobilisation de la Fédération

pour défendre les personnes les plus fragiles et soutenir les associations qui les accompagnent.

Les adhérents ont adopté à l'unanimité la motion « Pour un plan d'accompagnement complémentaire en faveur des plus précaires » articulée autour de 3 priorités :

- La relance de la production de logements sociaux et d'hébergements pérennes pour garantir le droit au logement et l'accueil inconditionnel.
- La revalorisation du RSA et son ouverture aux jeunes, assurant à chacun·e un minimum vital.
- Un plan de création d'emplois solidaires pour lutter contre le chômage de longue durée.

À la suite de cette assemblée, le conseil d'administration de la Fédération des acteurs de la solidarité tout juste renouvelé a élu Pascal Brice comme nouveau président (voir l'interview en page 27). Il succède à Louis Gallois, président depuis 2012, auquel Madame la Ministre déléguée au logement, Emmanuelle Wargon, Pascal Brice, Florent Guéguen, tous les adhérent·e·s ainsi que les salarié·e·s du réseau fédéral ont rendu un hommage appuyé sur son engagement à la Fédération. ●

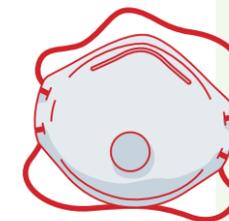


Ne manquez pas la semaine nationale « De la rue au logement, construire le 115/SIAO de demain » du 15 au 19 mars 2021

Ces cinq journées de conférences, ateliers et tables rondes qui s'adressent à tous les acteurs de l'AHJ, du logement et du secteur médico-social tenteront de définir les conditions de réussite des missions des SIAO et les évolutions nécessaires du secteur afin que chaque personne puisse trouver une réponse digne à sa demande d'hébergement et/ou de logement. Entrée libre sur inscription et dans la limite des places disponibles.

Retrouvez l'agenda 2021 de tous nos événements en ligne sur www.federationsolidarite.org

RUSH, UNE RÉPONSE HUMANITAIRE À L'URGENCE SOCIALE DE LA CRISE SANITAIRE



L'objectif était de contribuer à la réponse à l'épidémie de Covid-19 stade 3 et à la réduction de sa propagation, par le renforcement, en Rhône Alpes, de la protection des intervenant·e·s sociaux·ales et de la biosécurité des établissements sociaux et médico-sociaux en zone Covid ou suspectée Covid.

L'initiative RUSH a diffusé des échanges de pratiques, consignes de protection, mutualisations de commandes de matériel et de moyens logistiques au niveau régional (achats internationaux de moyens de protection -plus de 100 000 masques FFP2 et masques chirurgicaux- production et préparation de gel hydroalcoolique, reconditionnement, collectes...). Une cartographie IGS, réalisée par l'ONG CartOng a répertorié les localisations des sites opérationnels, des services et des ressources ce qui a permis de faciliter la nécessaire collaboration des acteurs impliqués. RUSH a également déployé une équipe d'expertise/conseils, formée principalement d'experte·s ayant une expérience sur les réponses aux crises sanitaires liées à Ebola et au Choléra, préparée pour le Covid-19 afin d'apporter des conseils et des évaluations sur les mesures de protection et de biosécurité développées dans les centres d'accueil (zones covid et non covid). Au total vingt-cinq missions d'évaluation par des équipes de biosécurité de l'initiative RUSH ont été réalisées en partenariat avec l'équipe sanitaire mobile de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) Saint Luc Saint Joseph de Lyon sur des sites et centres d'accueil de l'urgence sociale du département du Rhône. Elles ont

permis de conseiller les acteurs sur leurs pratiques et leurs installations à des fins d'adaptation. Les bilans de ces missions ont été partagés avec les acteurs, et compilés pour une remontée à l'Agence régionale de santé et à la Direction départementale de la cohésion sociale. Cette mobilisation s'est poursuivie de mars à juin 2020. Des réunions de coordination avaient lieu plusieurs fois par semaine entre les partenaires, afin de suivre la remontée des informations et la bonne utilisation de celles-ci. La mise en place de ce dispositif a été rendu possible grâce au soutien financier de la Fondation de France. ●

Delphine Charlet



« L'INITIATIVE RUSH A DIFFUSÉ DES ÉCHANGES DE PRATIQUES, CONSIGNES DE PROTECTION, MUTUALISATIONS DE COMMANDES DE MATÉRIEL ET DE MOYENS LOGISTIQUES AU NIVEAU RÉGIONAL. »

En lien étroit avec les acteurs de l'urgence sociale et de l'hébergement, la Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne Rhône-Alpes, en coopération avec Le Group' (consultants experts du secteur solidaire) et Médecins du Monde, a lancé en mars 2020 l'initiative RUSH : Réponse d'Urgence Sociale-Humanitaire.

« TINY HOUSE »

une solution d'hébergement mobile en milieu rural pour les réfugié·e·s

Ce projet développé dans le département de la Haute-Vienne s'inscrit dans le cadre de la plateforme d'accompagnement et d'intégration des réfugié.e.s. (PAI'R) en réponse à un appel à projet du ministère du travail. Un consortium d'associations locales a élaboré un projet d'habitat mobile pour concilier plusieurs problématiques : l'hébergement des réfugié.e.s, la mobilité en milieu rural et l'accès à l'emploi et à la formation.

Pour rappel, les réfugié·e·s sont des personnes ayant obtenu une protection de la France en raison de persécutions subies dans leur pays. Ces personnes ont donc vocation à rester durablement sur le territoire français. Or, on constate aujourd'hui que les réfugié·e·s accèdent difficilement au marché de l'emploi. À la genèse de ce projet, il y a ce constat : dans le département de la Haute-Vienne, l'essentiel du parc social se situe dans le tissu urbain mais très peu en milieu rural. Or, il y a une offre importante d'emplois non pourvus dans les territoires ruraux, auxquels il est difficile d'accéder s'il n'y pas d'offre de logements à proximité.

Partant dans ces constats, plusieurs associations de la Haute-Vienne ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un projet autour de la construction d'un habitat mobile en milieu rural. Parmi elles, l'association HESTIA chargée d'accompagner les réfugié·e·s dans leur parcours d'insertion. Sa directrice Magali Menevrol explique : « Les personnes sont orientées vers la plateforme Paï'r par les prescripteurs. En fonction de leurs besoins et de leur projet emploi/formation, on les oriente vers le dispositif d'habitat mobile pour aller au plus près de leur lieu de travail ou de formation. »

La construction

Dans un premier temps, la construction des « tiny house » (petite maison en français) est réalisée par des personnes réfugié·e·s avec la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment dans le cadre d'un stage de formation puis, elles sont aménagées par l'association Terre de Cabanes. Ces structures en bois de 20m² seront dotées de panneaux solaires, équipées d'une douche et de toilettes sèches et aménagées avec des matériaux

recyclés. À l'heure actuelle, la construction des premières tiny house sont en cours. La première devrait voir le jour durant l'été 2021.



L'implantation

Une fois construite, la tiny house pourra être transportée à l'aide d'un véhicule au plus près de l'emploi. Cela nécessite de trouver un terrain pour installer la structure. L'association JRS France est justement chargée de trouver des citoyens volontaires pour accueillir la structure sur leur terrain pour une durée de 3 à 6 mois maximum. L'avantage étant que la personne réfugiée et l'accueillant préservent leur intimité, en ayant chacun son chez-soi. D'un point de vue technique il y a encore des ajustements à trouver sur la question des raccordements à l'eau et à l'électricité notamment mais cela est en cours de résolution.

La gestion locative

Une fois construite, la gestion locative des tiny house sera faite par l'association « Varlin Pont Neuf ». Son directeur, Stéphane Goujard précise : « La tiny house est une solution temporaire : un logement plus durable sera recherché sur place pour la personne. Une fois la solution de logement trouvée ; cela libère la tiny house qui pourra être déplacée à nouveau pour une autre

personne qui en aura besoin sur un autre territoire. »

En termes de coût, aujourd'hui la subvention couvre le financement du loyer. Il sera sûrement demandé un reliquat aux réfugié·e·s pour l'eau et l'électricité. Aujourd'hui le dispositif n'est pas éligible aux APL mais il y a une réflexion pour trouver des mécanismes d'autofinancement sur le long terme.

Une démarche expérimentale et vertueuse

L'accès au logement des personnes réfugiées se heurte à de nombreuses difficultés d'accès aux droits, ainsi qu'aux problématiques globales d'accès au logement pour des personnes à faibles ressources, y compris dans des zones « non tendues ». Répondre à ces difficultés implique une politique ambitieuse et large, permettant, selon les spécificités du territoire d'activer différents leviers, de la captation de logements dans le parc privé à l'évolution de l'offre d'hébergement, en passant bien sûr par la construction de logements sociaux. S'il ne peut suffire, ce projet expérimental, lauréat des trophées de l'innovation de la FEHAP, permet d'apporter une première réponse opérationnelle rapidement à cette problématique forte sur les territoires ruraux en mettant autour de la table des associations qui ne se connaissaient pas forcément. Comme le rappelle Magali Menevrol « ce projet d'habitat mobile en milieu rural permet d'allier une démarche éco-citoyenne avec l'accès à l'emploi des réfugié·e·s et donc leur intégration durable ». ●

Romain Joubert

VRAI/FAUX

COVID-19

LES ASSOCIATIONS VOIENT-ELLES ARRIVER DE « NOUVEAUX PUBLICS » ?



Pour l'instant il est difficile d'affirmer cela en raison du manque de données disponibles, mais il semble évident qu'on se dirige vers ce triste constat. Le collectif Alerte mentionne dans un communiqué de presse du 19 novembre 2020 : « Au regard de l'augmentation de 10% du nombre d'allocataires du RSA et l'arrivée de nouveaux publics aux distributions d'aide alimentaire, les associations craignent une progression inédite de la pauvreté en 2020 ». Plusieurs acteurs de l'aide alimentaire ont également observé une progression de 30% de nouveaux publics dans les lieux de distribution. L'impact du deuxième confinement va aggraver cette situation, dont il est encore impossible de prédire l'ampleur, notamment pour les artisans, commerçants et indépendants, pour l'instant encore protégés par les mécanismes de prêts mis en place par l'État. Ces publics s'ajouteront aux 9 millions de personnes sous le seuil de pauvreté avant la crise, dont la précarité s'est aggravée- le conseil d'analyse économique a montré qu'ils avaient dû s'endetter pendant le confinement.

LES INTERVENANT·E·S SOCIAUX·LES, EN PREMIÈRE LIGNE DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE SANITAIRE ONT-ILS/ELLES PU BÉNÉFICIER D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE ?



Une prime exceptionnelle pour les personnels des établissements et services médico-sociaux privés et publics dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 a été annoncée en juin 2020 par le ministère des Solidarités et de la Santé. Revendiquée dès le début de la crise par la Fédération des acteurs de la solidarité, cette prime est venue reconnaître l'implication des salarié·e·s et intervenant·e·s sociaux·ales

de terrain auprès des personnes les plus précaires. D'un montant pouvant aller jusqu'à 1000 euros et intégralement prise en charge par l'État, elle a bénéficié aux salarié·e·s en poste pendant la crise, dans les secteurs de l'hébergement, de la veille sociale et de l'accueil des demandeur·se·s d'asile. Pour le secteur médico-social (incluant les lits halte soin santé, lits d'accueil médicalisés et ACT), la prime varie de 1000 à 1500 euros en fonction du département d'implantation et de l'intensité de l'épidémie. La gestion par les adhérents du versement de cette prime et sa prise en charge par l'État se sont toutefois avérées assez lourdes et complexes, et des inégalités demeurent entre territoires, entre structures ainsi qu'entre professionnel·le·s. La Fédération et ses partenaires ont également saisi par courrier le ministre du Logement pour que soit intégré dans le périmètre de la prime l'ensemble des activités du logement accompagné, notamment les FJT, FTM, l'intermédiation locative et les résidences sociales qui n'étaient pas inclus dans l'instruction DGCS. La Fédération a obtenu gain de cause pour l'intermédiation locative. Malgré ces difficultés et inégalités, cette prime a constitué un premier pas important. L'enjeu d'une meilleure reconnaissance des métiers du travail social et de son attractivité reste cependant entier. La Fédération poursuivra son plaidoyer auprès de l'État pour une revalorisation structurelle des salaires des intervenant·e·s sociaux·ales du secteur.

CERTAINES PERSONNES SANS DOMICILE ONT-ELLES ÉTÉ VERBALISÉES POUR NON-RESPECT DU COUVRE-FEU ET DES MESURES DE CONFINEMENT ?



À Lyon, Paris, Bayonne, Perpignan ou encore Strasbourg, des personnes sans domicile ont rapporté aux intervenant·e·s sociaux·ales avoir été verbalisées par les forces de l'ordre pour ne pas avoir respecté les règles de confinement annoncées par Emmanuel Macron en mars dernier. Mais comment respecter un confinement ou

DES PERSONNES SANS DOMICILE ONT RAPPORTÉ AUX INTERVENANT·E·S SOCIAUX·ALES AVOIR ÉTÉ VERBALISÉES PAR LES FORCES DE L'ORDRE POUR NE PAS AVOIR RESPECTÉ LES RÈGLES DE CONFINEMENT

un couvre-feu quand on n'a pas de toit ? Très vite, les associations sont montées au créneau « pour que des consignes claires soient transmises aux préfets afin que ces sanctions cessent immédiatement ». La préfecture de Lyon a de suite affirmé que ces contraventions, si elles étaient avérées après enquête, seraient immédiatement annulées. À Paris, le Samusocial affirme avoir sensibilisé la préfecture au problème. Dans un tweet en date du 5 novembre 2020, Emmanuelle Wargon, Ministre déléguée au Logement, a officiellement demandé de ne pas verbaliser les personnes sans-abri. Mais pour faire respecter les règles de confinement, ne faudrait-il pas plutôt ouvrir des places d'hébergement à hauteur des besoins et dans le respect des règles sanitaires en vigueur ? Le gouvernement a réalisé un effort sans précédent, portant le nombre total de places à près de 200 000 places en fonctionnement et l'ouverture de plus de 9 000 places d'hébergement hivernal, cela a permis pendant le premier confinement de diminuer dans des proportions inédites le nombre de personnes à la rue. Toutefois, force est de constater que ce n'est toujours pas suffisant, les demandes non pourvues étant réparties à la hausse dès l'été 2020 du fait du ralentissement de l'accès au logement et des premiers effets économiques et sociaux de la crise. En attendant, les associations ont obtenu lors du deuxième confinement des autorisations de circulation permanentes pour leurs salarié·e·s et bénévoles, en particulier pour remplacer par celles et ceux chargé·e·s du travail de rue en maraude, particulièrement essentiel et vital pour assurer un lien pendant cette période. Des consignes appelant au discernement des forces de l'ordre s'agissant de la situation des sans-abri ont également été transmises par l'État. ●

Covid 19 et travail social : que retenir du confinement ?



© Valentina Camu

Mars/Juillet 2020 : répondre à la crise alimentaire. Appuyés par des bénévoles de la Fondation de l'armée du salut et avec de nombreux partenaires et en lien avec la Ville de Paris, en l'espace d'une semaine, une distribution alimentaire itinérante, basée au siège de la fondation et opérationnelle dès le 23 mars 2020. Cela a permis de servir chaque jour plusieurs milliers de personnes dans près de 40 sites différents en approvisionnement alimentaire, en kits d'hygiène, mais aussi dans les campements et les squats afin de maintenir le lien avec les personnes.

D É C R Y P T A G E

Durant ces quelques mois de mars, d'avril et de mai 2020 ainsi qu'au cours de la période qui a suivi, la vie sociale, l'accès aux services publics et aux dispositifs habituels de secours et de soutien social ont été suspendus ou fortement impactés par l'entrée en application des mesures liées au confinement.

Durant ces quelques mois de mars, d'avril et de mai 2020 ainsi qu'au cours de la période qui a suivi, la vie sociale, l'accès aux services publics et aux dispositifs habituels de secours et de soutien social ont été suspendus ou fortement impactés par l'entrée en application des mesures liées au confinement. Dans des conditions matérielles, psychologiques et sociales souvent difficiles, il a fallu gérer le risque, décider, se mobiliser, trouver des solutions, pour réinventer en urgence des approches d'accompagnement. La Fédération a cherché à rassembler auprès de son réseau le vécu de cette période et à recueillir les bonnes pratiques des professionnel-le-s. Ce travail rassemble ici les contributions de professionnel-le-s issu-e-s de plus d'une vingtaine d'équipes différentes ayant participé à des ateliers collectifs sur le bilan du confinement.

Le dossier complet est disponible sur le site internet de la Fédération : www.federationsolidarite.org

Rompre l'isolement, un rôle de plus en plus important pour le travail social

Durant cette période la grande majorité des travailleur-e-s sociaux-aes a continué à intervenir auprès des personnes qu'ils/elles accompagnent mais souvent, sans pouvoir recevoir ou se déplacer directement au domicile des personnes. Les difficultés d'accès à l'information rencontrées par de nombreuses personnes, le sentiment de solitude, ainsi que des problématiques souvent aggravées par les conditions de confinement, ont aussi paradoxalement renforcé le besoin de présence de l'intervenant-e social-e. L'apparition du travail à distance dans un monde professionnel qui n'en avait quasiment pas l'usage jusque-là, a fortement bousculé les habitudes des professionnel-le-s interrogé-e-s. Ces dernier-e-s ont dû réadapter leur mode de communication avec les personnes et les ménages qu'ils ou elles accompagnent. Dans cet univers-là, le numérique a rapidement pris une grande place : il a fallu veiller à la montée en compétences des intervenant-e-s sociaux-aes tout en les incitant à la médiation numérique qui encourage l'autonomie des personnes accompagnées (à ce sujet, lire l'article sur la démarche d'équipement menée par Emmaüs Connect, page 14).

Une période qui a aussi été marquée par de multiples ruptures d'accompagnement

Les intervenant-e-s sociaux-aes mettent aussi en avant que l'absence de rencontres réelles avec les ménages accompagnés a parfois engendré un arrêt net de la relation durant la période de confinement. L'impossibilité, durant les premières semaines, d'organiser des visites à domicile, a fortement impacté les accompagnements basés sur cette modalité, comme l'accompagnement dans le logement ou l'accompagnement éducatif. Les inégalités d'accès et d'autonomie vis-à-vis du numérique ont, de fait, coupé le lien durant une période prolongée avec les personnes accompagnées. La fermeture contrainte de nombreux accueils physiques a accentué les difficultés vécues par les personnes. Les professionnel-le-s évoquent aussi les situations de fin d'hébergement chez des tiers, de violences et de dénuement dus aux difficultés de recours à la mendicité qui ont entraîné un afflux de personnes vers les seuls services sociaux et accueils ouverts, accentuant leur engorgement.

Réussir à aller vers les personnes malgré le confinement

Durant cette période et malgré les limitations, de nombreuses équipes ont aussi adapté leur mode d'intervention pour pouvoir aller plus directement au contact des personnes les plus en difficultés. Ainsi, des équipes d'accompagnement se sont redéployées en maraude, en équipe mobile, ou en permanence nomade, intervenant auprès des hôtels et des structures d'hébergement d'urgence. Les distributions alimentaires directes ou celles des tickets services, le maintien d'une présence auprès de familles vivant en bidonville ont conduit les intervenant-e-s sociaux-aes à développer des formes de mobilités actives visant à maintenir le contact avec les personnes les plus éloignées. ...

De nombreux questionnements éthiques ont surgi

Les professionnel·le·s soulignent que la période a généré des prises de décision multiples et des prises de risque, souvent en urgence, sur de nombreux aspects de leur intervention. Il a souvent fallu qu'ils/elles priorisent des actions sur de nouveaux critères de situation de danger, d'isolement voire de détresse, spécifiquement liés aux conditions de confinement (à ce sujet, lire l'article « LHSS - LAM en 1^{ère} ligne » page 11). La question des violences intra-familiales, avec une augmentation de près d'un tiers des violences conjugales durant la période, (voir l'interview de la Fondation des Femmes » page 11) est notamment venue impacter sensiblement le travail social qui a dû gérer et accompagner ces problématiques avec des moyens de présence plus limités. Évaluer, souvent à distance, et le plus globalement possible les différents déterminants d'une situation de danger, s'est avéré une tâche particulièrement éprouvante pour des professionnel·le·s qui voyaient aussi leur propre quotidien fortement impacté.

Une proximité retrouvée avec les personnes

Le fait de vivre une situation commune de confinement a aussi favorisé l'établissement d'une forme d'égalité relationnelle sur laquelle il paraît possible de construire un nouveau mode d'accompagnement prenant plus en compte les compétences des personnes et le développement de leur pouvoir d'action. Dans certains lieux de vie, des professionnel·le·s ont même choisi d'être confiné·e·s avec les personnes pour maintenir la cohésion du collectif et ne pas mettre en danger leurs familles et les personnes qu'ils/elles accompagnent.



Les professionnel·le·s expriment aussi avoir repris confiance dans leur capacité d'innovation

La situation d'urgence a engendré beaucoup de réajustements dans les organisations et il est régulièrement arrivé que les professionnel·le·s soient mobilisé·e·s sur d'autres missions ou voient leur cadre d'intervention fortement bouleversé (passage en équipe mobile, transformation d'un lieu d'accueil en hébergement pérenne, présence continue des résident·e·s en journée, éclatement des lieux d'intervention...). Les intervenant·e·s interrogé·e·s expriment avoir apprécié le fait de voir leurs capacités créatives mobilisées. Après le choc des premières semaines, la période qui a suivi a plutôt été synonyme de réappropriation et de création de nouvelles conditions d'intervention.

La mobilisation des équipes dans des modes plus partenariaux, plus mobiles, plus connectés et plus polyvalents laisse aussi voir ce que pourrait devenir l'intervention sociale à condition qu'on lui en donne les moyens. Les exemples des multiples plateformes d'écoute et de soutien, l'émergence de réseaux de coordination, la mise en œuvre d'équipes mobiles pluri-professionnelles, etc... sont autant d'exemples qui retiennent l'attention des équipes. Pour faire face aux nombreux défis que le confinement a soulevés, il apparaît fondamental de soutenir les évolutions qui ont émergé durant la crise mais aussi essentiel de reconnaître et de valoriser bien davantage le rôle primordial du travail social. ●

« LA MOBILISATION DES ÉQUIPES DANS DES MODES PLUS PARTENARIAUX, PLUS MOBILES, PLUS CONNECTÉS ET PLUS POLYVALENTS LAISSE AUSSI VOIR CE QUE POURRAIT DEVENIR L'INTERVENTION SOCIALE À CONDITION QU'ON LUI EN DONNE LES MOYENS. »

Photo réalisée à la caserne Chabal, gérée par le CHRS de Lyon-Cité de la Fondation de l'Armée du Salut, accueil temporaire des personnes jusqu'au 31 mai 2021 (ouverture depuis 3 ans dans le cadre du plan grand froid). Aide aux devoirs par une éducatrice pour un enfant accueillie qui ne pouvait plus aller à l'école.



COVID-19 EN LHSS : « Ce qui a été essentiel c'est le lien de confiance entre nous »

Dans le réseau de la Fédération des acteurs de la solidarité, on compte de plus en plus de structures médicalisées du type lits haltes soins santé (LHSS). Rencontre avec l'une d'elle, particulièrement exposée à l'épidémie, pour donner son point de vue sur cette période particulière.

Les LHSS Ridder et Plaisance qui sont des structures du Samusocial de Paris se trouvent dans le 14^e arrondissement et comptent sur le même site 2 LHSS de 33 places destinées à des personnes de la rue atteintes de pathologies aiguës. Elles sont accueillies pour une période de séjour de deux mois renouvelable et la sortie de structure doit se faire avec un projet. Chaque LHSS compte une équipe pluridisciplinaire avec des médecins, infirmier·es, aide-soignant·e·s, auxiliaires de vie, travailleur·se·s sociaux·les et des métiers sont mutualisés sur les 2 structures comme ceux de lingères, agents d'accueil, agents de restauration, animateur·ices, etc.

Nathalie Meier dirige une de ces deux entités et a passé avec sa collègue Marie Roger Bordat une année 2020 très particulière, elle dit même à peine redescendre de cette « période surréaliste ».

L'épreuve de la pandémie

Les personnes hébergées ont une santé souvent déjà fragile et la structure a dû faire face très rapidement à une vingtaine de contaminations en mars 2020, avant même les premières mesures de confinement. Grâce à l'intervention des

médecins et à la bonne coordination des équipes une quinzaine de personnes ont été hospitalisées réduisant ainsi le nombre de décès (deux personnes seulement sont décédées).

La structure a dû, dans un premier temps faire « avec les moyens du bord » puis avec les aides fournies par l'ARS et de nombreux dons reçus. Cela a permis de « mettre en place rapidement des mesures, de ne pas paniquer et de protéger les équipes et les personnes accueillies ». Lors du deuxième confinement, sûrement en raison de l'expérience de la première vague, aucune personne n'a été contaminée !

Du personnel en renfort mais....

Selon Nathalie, une des plus grandes difficultés liée à la période a été de repenser toute l'organisation interne pour faire face à la situation inédite. En premier lieu il a fallu remplacer très rapidement le personnel qui est tombé malade, mais aussi accompagner la demande de mesures renforcées d'entretien et d'hygiène des locaux dans un contexte d'infection (type bio-nettoyage). Du personnel a donc été recruté en un temps record... personnel qu'il a ensuite fallu former malgré les urgences. Nathalie cite en pratique positive le travail de Martine, une hygiéniste envoyée via la réserve sanitaire qui a permis de mettre en place des protocoles et des règles d'hygiène et de sécurité à suivre par les équipes.

Et le ressenti des personnes accueillies ?

Lors du premier confinement, il y a eu pendant deux mois une grande peur et une acceptation sans aucune remise en cause et ce dans un contexte très particulier (taille des chambres et cohabitation). Le deuxième confinement a été selon elle « un peu plus compliqué », il a en effet fallu respecter à nouveau des règles contraignantes et des mesures restrictives. Pour finir, Nathalie félicite chaudement les équipes des deux LHSS qui ont été « *au top, très investies, ne comptant pas leurs heures et avec peu de moyens ont eu des gestes et des réflexes, d'un niveau digne d'une structure hospitalière* ». Elle ajoute que les résidents ont été aussi très aidants et que pour elle « *le lien de confiance entre tous et qui s'est instauré dans les deux sens a permis de tenir* » dans la durée. Cela se ressent car elle évoquera à plusieurs reprises le fait de continuer à partager et à rire avec les personnes hébergées ou de « *pouvoir encore être à même d'être présent sur tout l'à côté du médico-social* ».

¹ Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) ont été créés par le décret n°2006-556 du 17 mai 2006. Il s'agit « de structures médico-sociales chargées d'offrir une prise en charge médico-sociale aux personnes sans domicile dont l'état de santé, sans nécessiter une hospitalisation, n'est pas compatible avec une vie à la rue.

² Elle a pour objet la prévention du risque infectieux et la lutte contre les infections nosocomiales.

RENCONTRE AVEC FLORIANE VOLT,

Directrice des affaires publiques et juridiques de la Fondation des Femmes.



Pourriez-vous nous présenter la Fondation des Femmes et ses missions ?

Floriane Volt : La Fondation des Femmes a vu le jour en mars 2016 et a pour vocation d'être l'organisme de référence en termes de droits des femmes et de luttes contre les violences faites aux femmes. Notre spécialité c'est qu'on agit avec et auprès du secteur associatif. En effet, la Fondation s'est créée sur le constat que les associations qui œuvrent pour les droits des femmes, et notamment celles qui accompagnent les femmes victimes de violence, ou qui promeuvent l'égalité, ont peu de ressources pour agir, ce qui ne les empêche pas de faire des merveilles ! Chaque année, 220 000 femmes sont victimes de violences en France, parmi elles, 94 000 femmes sont victimes de viol ou de tentative de viol... l'idée est d'apporter le soutien nécessaire et vital dont les associations et les femmes qu'elles accompagnent ont besoin. Ce soutien prend différentes formes : il peut être financier, matériel et juridique. Par ailleurs, on mène aussi des projets comme « Un abri pour toutes » avec la Fédération des acteurs de la solidarité ou « Stand Up » avec l'Oréal et d'autres associations de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement de rue.

D'où viennent les financements qui vous permettent d'accomplir vos missions ?

F.V. : La Fondation des Femmes est avant tout financée grâce aux levées

de fonds effectuées auprès du grand public lors d'événements, campagnes de collecte et de dons... Pour réaliser cela, nous effectuons un gros travail de sensibilisation, l'objectif est de faire entendre que pour s'engager, la première chose que l'on peut faire c'est donner. En fait, le don, c'est quelque chose qui n'est jamais automatique et qui est beaucoup plus ancré pour certaines causes comme la pauvreté, le cancer, certaines maladies, mais donner pour les droits des femmes, on ne s'est jamais posé la question. Le don financier aux associations se fait au travers d'appels à projets, sur des thématiques décidées avec les associations ; le don matériel peut prendre la forme d'un partenariat avec une entreprise pour la distribution de matériel informatique aux associations ; quant au soutien juridique, c'est vraiment l'ADN de la Fondation, un réseau de plus de 200 avocats engagés dans les droits des femmes et qui apportent leur soutien aux associations au travers de consultations juridiques gratuites. Plus globalement, nous réfléchissons aussi à comment faire pour que notre droit soit plus féministe, prenne mieux en compte les femmes. Cela se traduit par du plaidoyer classique, mais aussi des stratégies contentieuses... nous sommes un peu les héritières de Gisèle Halimi si je puis me permettre, nous voulons que les textes de loi soient appliqués et nous voulons aussi faire évoluer le droit en faveur des femmes !

« CHAQUE ANNÉE, 220 000 FEMMES SONT VICTIMES DE VIOLENCES EN FRANCE, PARMI ELLES, 94 000 FEMMES SONT VICTIMES DE VIOL OU DE TENTATIVE DE VIOL... L'IDÉE EST D'APPORTER LE SOUTIEN NÉCESSAIRE ET VITAL DONT LES ASSOCIATIONS ET LES FEMMES QU'ELLES ACCOMPAGNENT ONT BESOIN. »



« LA FONDATION DES FEMMES PORTE TOUJOURS LES MÊMES RECOMMANDATIONS, QUI SONT CELLES DES ASSOCIATIONS MAIS DE NOUVELLES PISTES DE RÉFLEXION SORTENT DE CE CONFINEMENT, ET NOTAMMENT QU'IL EXISTE LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS AGILES DE MISE EN SÉCURITÉ POUR UN COURT SÉJOUR. »

L'épidémie de Covid-19 a-t-elle eu un impact sur vos activités ?

F.V. : Avec l'arrivée du Covid, notre premier réflexe a été de se dire « Attention, le confinement, la promiscuité permanente, la difficulté à aller chercher une aide extérieure, risquent d'aggraver les violences faites aux femmes », et notre second réflexe « Attention, il y a un risque que peu de monde s'y intéresse ». En fait, nous avons été surprises, et cela a été rendu possible grâce au changement de mentalité de ces dernières années. Les entreprises venaient nous voir en nous demandant : « qu'est-ce qu'on peut faire pour les droits des femmes ? Qu'est-ce qu'on peut faire pour aider les femmes victimes de violence ? J'ai du matériel, j'ai des appartements ». Notre mission a donc d'abord été d'identifier les besoins des associations puis de les mettre en lien avec les entreprises volontaires dans un temps record.

Ce que nous ont dit les associations c'est :

- Il faut qu'on soit en capacité de continuer à mener nos missions, et il y avait un manque de matériel numérique comme les ordinateurs et téléphones portables.
- Il faut qu'on puisse mettre à l'abri les femmes qui viennent nous voir, et ce alors que l'hébergement des femmes (et de leurs enfants) victimes de violences est très spécifique et que les centres d'hébergement étaient aussi confrontés au Covid.
- Il faut fournir un soutien de première nécessité aux femmes, c'est à dire de quoi se nourrir, de quoi s'habiller, une sorte de dotation journalière.

C'est vrai que ça a aussi été un bel élan

de générosité grâce auquel on a pu développer des solutions d'hébergement et de mise à l'abri un peu innovantes. Par exemple avec les hôtels Accor, qui avaient mis en place une plateforme spécifique pour accéder à leurs chambres d'hôtel inoccupées à prix coûtant. Nous, grâce aux fonds levés (2,7 millions d'euros) auprès de nos mécènes, on finançait ces chambres d'hôtel qui étaient réservées directement par les associations (plus de 5000 nuitées ont pu être réservées via ce système dans toute la France) et c'était vraiment utile, rapide et flexible. Des bailleurs privés ont également mis à disposition des résidences universitaires ou des locaux pour mettre à l'abri des familles.

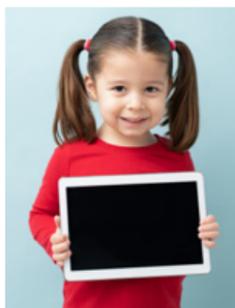
Que retenir de ce confinement ? Quelles nouvelles missions pour la Fondation des Femmes ?

F.V. : La Fondation des femmes porte toujours les mêmes recommandations, qui sont celles des associations mais de nouvelles pistes de réflexion sortent de ce confinement, et notamment qu'il existe la possibilité de mettre en place des solutions agiles de mise en sécurité pour un court séjour. La Fondation travaille sur son plan triennal en 2021, on est donc en pleine réflexion stratégique. On est aussi convaincue de l'apport des nouvelles technologies pour aider les femmes à recevoir un accompagnement, depuis longtemps. Par exemple, avec la mise en place de tchats de discussions, plus adaptés aux pratiques et usages des jeunes générations. Une association, spécialiste de l'accompagnement des

jeunes femmes victimes de violences a d'ailleurs mis en place un tchat pendant le confinement et a constaté qu'elle était aussi contactée par des femmes plus âgées ou beaucoup plus jeunes (des jeunes filles de 10-11 ans...). La fréquentation de ce tchat a explosé de 700% sur la période du confinement ! Nous souhaitons, c'est évident, soutenir l'usage des nouvelles technologies pour un meilleur accompagnement des femmes victimes de violences ! ●

Propos recueillis par Hanna Abganrin, stagiaire à la FAS entre juin et septembre 2020.





6 000 ENFANTS HÉBERGÉS REÇOIVENT ORDINATEURS, TABLETTES, JEUX ET LIVRES GRÂCE À L'OPÉRATION « RESPIRER EN CONFINEMENT »

Dans le cadre du programme Respirations, la Fédération des acteurs de la solidarité a lancé l'opération « Respirer en confinement » en partenariat avec Emmaüs Connect et Emmaüs France pour répondre aux besoins numériques et culturels des enfants vivant en structures d'hébergement. La phase de recensement des besoins des personnes via la diffusion d'un questionnaire a permis l'identification de deux types de matériels :

- des ordinateurs, tablettes et connexions visant à réduire la fracture numérique grâce à Emmaüs Connect dans le cadre de la mobilisation « Connexion d'Urgence » ;
- des jouets, jeux, livres, et autres objets de loisirs grâce aux groupes Emmaüs.

Une fracture numérique, éducative et culturelle renforcée par le confinement

La fracture numérique était une réalité bien avant la crise du Covid-19. Lors du premier confinement, elle a exclu une partie des enfants de la « continuité éducative », qui reposait essentiellement sur l'outil numérique.

Les 111 structures ayant répondu à notre questionnaire de recensement des besoins représentent 3305 familles hébergées, parmi lesquelles vivent 6327 enfants :

- 78% de ces enfants sont en âge d'être scolarisés (de 3 à 18 ans) ;
- 2339 de ces familles ne disposaient au début du confinement ni d'un ordinateur, ni d'une tablette, ce qui rend quasiment impossible l'accès à l'enseignement à

distance qui repose entièrement sur la communication numérique ;

• 50% des familles n'avaient accès à aucune connexion (ni via le WIFI ni via la 3G ou 4G). En plus de ces familles, Emmaüs Solidarité, Aurora et le Samusocial de Paris ont fait état d'un besoin minimal de 1800 ordinateurs ou tablettes pour les enfants hébergés dans leurs structures. À noter que ces chiffres sont bien en-deçà des besoins réels, quand on sait que des dizaines de milliers d'enfants sont sans domicile aujourd'hui. Par ailleurs, de nombreuses demandes de livres, jouets, jeux et matériel de loisirs sont également remontées via le questionnaire. Les familles hébergées à l'hôtel sont malheureusement trop peu prises en compte, tout comme les enfants vivant dans des bidonvilles, eux aussi concernés par la fracture numérique, qui se double souvent d'un accès réduit à l'électricité.

Pour répondre à ces besoins, une opération partenariale s'est mise en place avec Emmaüs Connect pour faire parvenir du matériel informatique aux familles concernées, et faciliter leur accès à une connexion. Cette opération a bénéficié du soutien de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, de la Délégation interministérielle en charge de la lutte contre la pauvreté, du Fonds des Nations unies pour l'enfance et de partenaires privés via la Break Poverty Foundation. Cette opération s'inscrit dans la mobilisation plus large « Connexion d'Urgence ».

6 000 enfants bénéficiaires

En tout, près de 2400 ordinateurs ou tablettes ont été distribués dans le cadre de cette opération, bénéficiant ainsi à près de 150 structures d'hébergement et 6000 enfants et jeunes partout en France. De nombreuses personnes hébergées ont également pu

recevoir un smartphone et/ou une connexion. La mobilisation de 25 groupes Emmaüs dans plusieurs régions a également permis de distribuer du matériel de loisirs à des milliers d'enfants en centre d'hébergement.

La Fédération des acteurs de la solidarité remercie chaleureusement tous les partenaires de l'opération, et en particulier Emmaüs Connect pour sa mobilisation exceptionnelle afin de réduire la fracture numérique pendant le confinement, ainsi que les groupes Emmaüs qui se sont également mobilisés fortement dans des conditions difficiles pour égayer le quotidien de nombreuses personnes en situation de précarité grâce à des livres, jouets et jeux à destination des petits et des grands.

...Et la mobilisation continue !

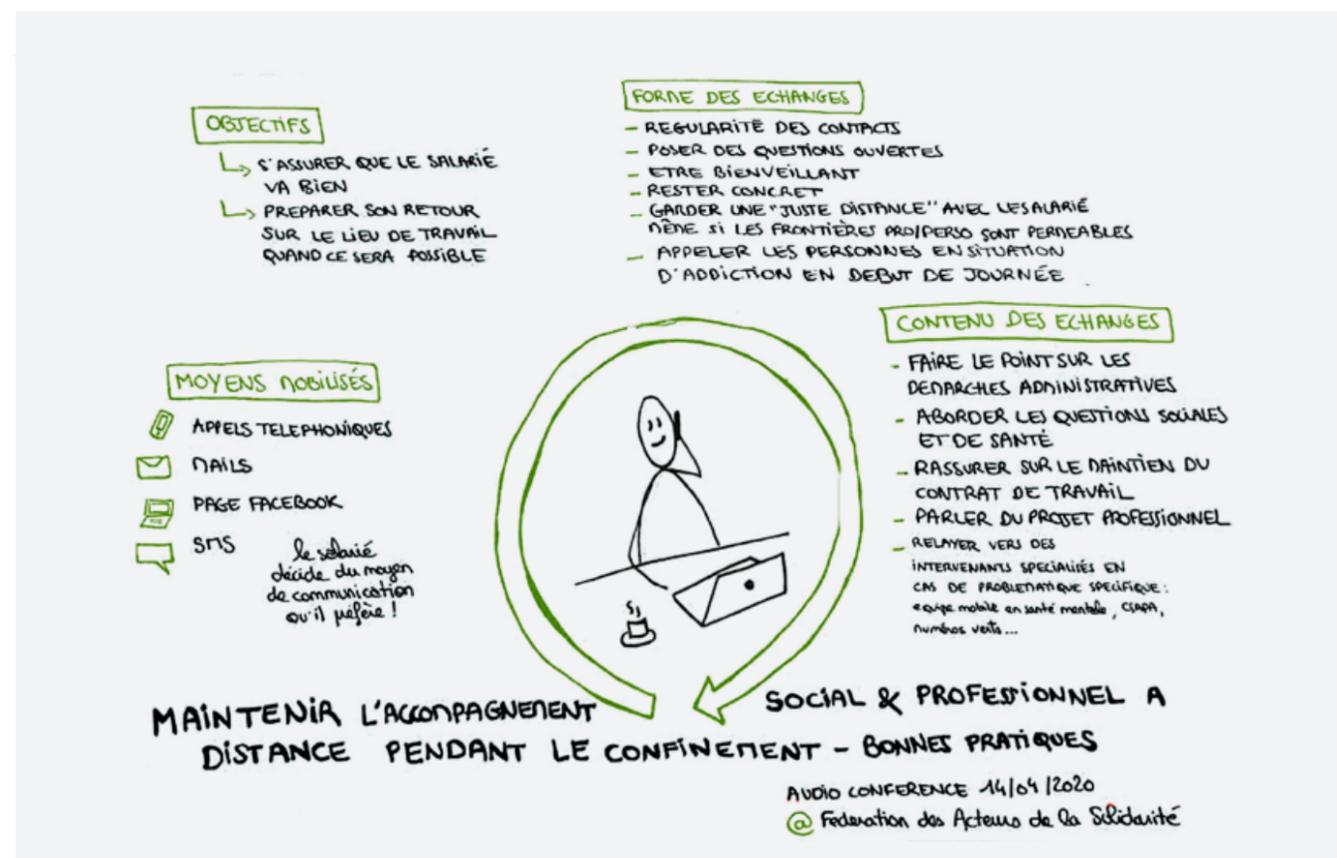
Cette mobilisation se poursuit avec le second confinement, chaque structure étant recontactée pour avoir une nouvelle aide en connexion et recharges téléphoniques. De plus, afin de proposer des solutions durables d'équipement au regard des enjeux environnementaux, Emmaüs Connect lance LaCollecte.tech, une plateforme permettant aux entreprises de faire don de leur matériel numérique et dont elles ne voudraient plus au profit des personnes en situation de précarité. Ceci permet donc de répondre à différents enjeux : la solidarité, l'écologie et la création d'emploi par la filière « reconditionnement » développée par le secteur de l'insertion par l'activité économique. La solidarité au travers du numérique éco-responsable devient le mot d'ordre pour répondre aux enjeux de la fracture numérique. ●

Laura Slimani,
Marguerite Bonnot,
Alice Coutereel



Sur le terrain et dans les SIAE

Le secteur de l'IAE a été fortement touché par les mesures d'endiguement de la pandémie, avec la fermeture temporaire de nombreuses structures, impactant l'ensemble des salarié-e-s et des bénéficiaires de ces activités d'économie solidaire créatrices de lien social.



Une activité fortement impactée, et des moyens engagés...

Dès le mois d'avril 2020, la Fédération des acteurs de la solidarité a réalisé une enquête auprès des SIAE du réseau, pour leur permettre de témoigner de l'impact de la crise sur leurs structures, pour

mieux mesurer les conséquences potentielles à l'échelle de l'année 2020, et ainsi étayer notre contribution aux travaux en cours avec nos partenaires et les pouvoirs publics. 157 SIAE (soit environ 45% des SIAE du réseau) y ont contribué, de toutes tailles et de tous secteurs d'activité.

Au 31 mars, plus de 40% des structures avaient stoppé leur activité, avec un recours massif au chômage partiel, concernant 69% des salarié-e-s en parcours d'insertion et 59% des salarié-e-s permanents. 28% de l'ensemble des postes de travail avaient été maintenus, dont 30% réorientés sur d'autres

activités de la structure.

L'impact économique a été brutal, avec une perte moyenne de chiffre d'affaire de 72% au mois d'avril. La mobilisation de l'ensemble des réseaux de l'IAE, aux côtés du Ministère du travail, a permis d'aboutir au redéploiement de l'ensemble des crédits IAE 2020, et de mettre en place un Fonds de Développement de l'Inclusion (FDI) exceptionnel. Son premier axe, d'un montant de 100 millions d'euros, a permis d'amortir une partie des pertes liées au chiffre d'affaire et de compenser les surcoûts liés au maintien d'activité.

Un accompagnement maintenu et des pratiques adaptées

Dans ce contexte de crise, les SIAE ont démontré leur capacité à s'adapter, avec comme priorité le maintien du lien avec leurs équipes : points téléphoniques, permanences physiques, contacts SMS, mails, groupes WhatsApp ou Facebook... autant de moyens de communication mobilisés pour soutenir les salarié·e·s, et maintenir leur accompagnement social et professionnel. La forte mobilisation des outils numériques a mis en exergue les inégalités propres à son accès et son usage, au niveau des permanents comme des salarié·e·s en parcours d'insertion. La Fédération des acteurs de la solidarité s'est mobilisée pour accompagner ses adhérent·e·s, à la fois sur les procédures réglementaires économiques et sanitaires, mais également sur les modalités de soutien aux équipes permanentes, percutées de plein fouet par les urgences à gérer et soucieuses de leur mission d'accompagnement. Ainsi, des groupes d'échanges

de pratiques entre professionnel·le·s des SIAE ont été organisés dès le début du mois d'avril par les Fédérations régionales, permettant de mettre en lumière les solutions apportées pour maintenir un accompagnement avec les salarié·e·s en parcours d'insertion ; un guide a été réalisé, avec les réseaux Coorace, Emmaüs France et Les Restaurants du cœur, pour outiller les SIAE dans leurs pratiques d'accompagnement à distance, suivi d'une note pratique au mois de juin pour préparer et accompagner la reprise d'activité avec les salarié·e·s en insertion.

« LA FORTE MOBILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES A MIS EN EXERGUE LES INÉGALITÉS PROPRES À SON ACCÈS ET SON USAGE, AU NIVEAU DES PERMANENTS COMME DES SALARIÉS EN PARCOURS D'INSERTION. »

Le second confinement a été globalement moins brutal, et ce sont les secteurs de la vente et de la restauration qui ont été les plus touchés. Là encore, les structures se sont adaptées en réorientant leurs activités, notamment via la vente en ligne ou à empor-

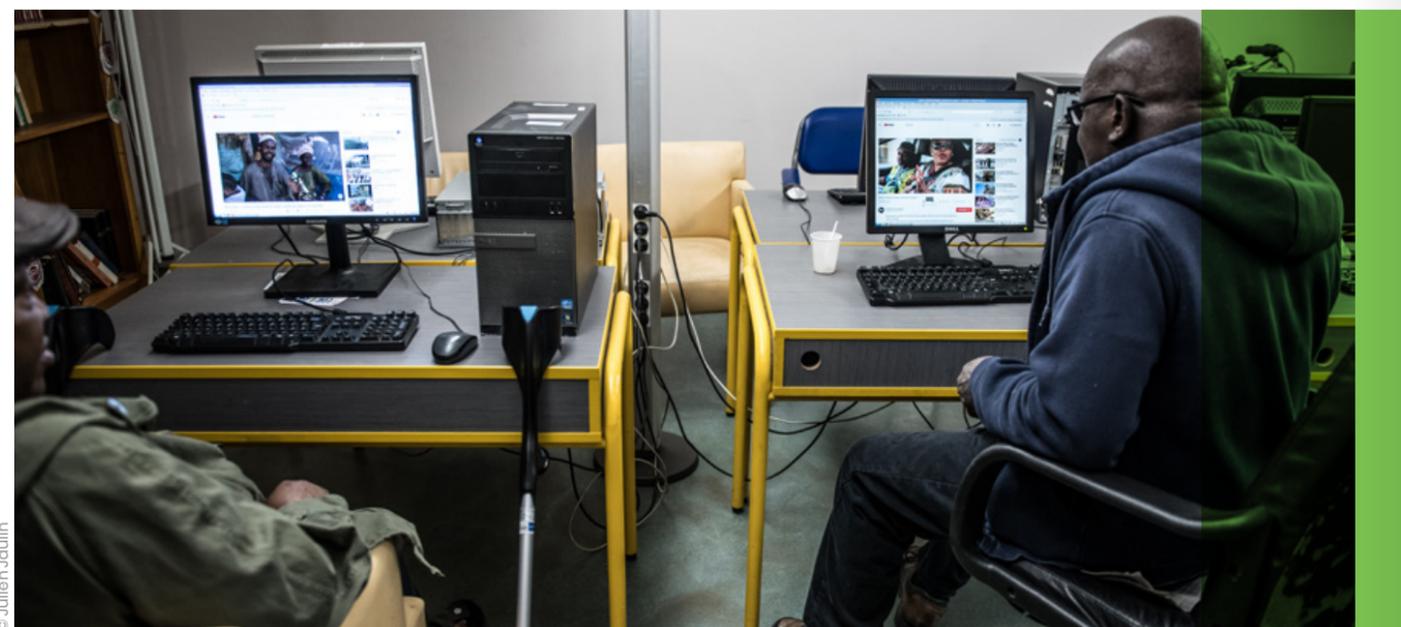
ter, avec un souci particulier pour l'accès à l'alimentation des plus précaires et la préservation du lien social.

Après la crise, le Plan de relance

Le secteur de l'IAE maintient sa trajectoire de croissance, et le dernier trimestre 2020 a été marqué par la mobilisation massive des SIAE dans le cadre de l'appel à projet de l'axe 2 du FDI, priorisant les projets de développement créateurs d'emplois d'insertion. Malgré une gestion complexe de ce fonds pour les services de l'État, des crédits supplémentaires ont pu être débloqués, avec un budget national atteignant 120 millions d'euros, et permettant d'accompagner davantage de projets.

Cette trajectoire se poursuit en 2021, avec une volonté affirmée de l'État d'accompagner le développement de l'IAE, et un engagement fort de la Fédération des acteurs de la solidarité dans une dynamique partenariale et dans le souci de promouvoir des logiques de territoires inclusifs et solidaires et de garantir à chacun un accès à l'emploi. ●

Coline Derrey-Favre



© Julien Jaulin

PISTES DE RÉFLEXION ET D'ACTION :



Mesures de soutien aux salarié·e·s en activité partielle et aux entreprises dès le début du premier confinement, plan de relance, plan « 1 jeune, 1 solution », Ségur de la santé, acte 2 de la stratégie pauvreté, nouvelles mesures suite au deuxième confinement : l'exécutif a multiplié les réactions tout au long de cette année pour s'adapter aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise.

Indépendamment de la mobilisation sanitaire, l'effort principal de l'État a consisté à prévenir l'explosion immédiate du chômage. Si 715 000 emplois ont été détruits au premier semestre 2020 d'après l'INSEE, le bilan aurait pu être bien plus lourd sans les mesures de soutien aux entreprises et le dispositif d'activité partielle. En mai 2020, pas moins de 36% des personnes en emploi avant le début du confinement avaient ainsi été concernées sur une partie de la période par un chômage technique ou partiel. En moyenne, les personnes en emploi ont réduit leur durée de travail hebdomadaire de 34%. La baisse brutale d'activité économique aurait donc pu se traduire immédiatement par un plus grand nombre de suppression d'emplois, avec un impact durable via la fermeture définitive d'activités. De plus, les ouvrier·ère·s et les employé·e·s ont été les plus touché·e·s en nombre – respectivement 54% et 36% d'entre elles et eux ayant été au chômage partiel – et en intensité – ils et elles ont diminué leur durée de travail de 48% et 41%. Ces catégories socioprofessionnelles étant souvent moins rémunérées et plus exposées au risque de chômage, les préserver d'une destruction d'emploi paraît capital pour limiter leur risque de pauvreté et d'exclusion durable. L'action de l'État a donc eu clairement un effet préventif très puissant, que la Fédération ne peut que saluer tant elle pointe depuis de longues années la grande difficulté de sortir d'une situation de pauvreté quand on y a hélas été précipité. Les structures d'insertion par l'activité économique ont également été particulièrement soutenues durant cette période. Conscient que le chômage risquait toutefois d'augmenter plus fortement, avec en particulier l'entrée massive de

« SI 715 000 EMPLOIS ONT ÉTÉ DÉTRUITS AU PREMIER SEMESTRE 2020 D'APRÈS L'INSEE, LE BILAN AURAIT PU ÊTRE BIEN PLUS LOURD SANS LES MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET LE DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE. »

jeunes diplômés sur le marché du travail, le gouvernement a aussi pris des mesures plus offensives d'aide à la création d'emplois, emplois aidés (parcours emploi compétences, postes supplémentaires d'insertion) et aides à l'embauche pour les entreprises recrutant des jeunes. Toutefois, l'exécutif est resté relativement modeste dans les augmentations d'emplois aidés, et surtout, n'a pas pris de mesures structur-

elles de soutien aux ressources des plus précaires. Refusant d'augmenter les minima sociaux ou de les ouvrir aux jeunes, il n'a ainsi procédé qu'au versement d'aides exceptionnelles aux allocataires du RSA, de l'ASS et des APL, en complément d'un renfort de mesures d'accompagnement, notamment des jeunes, et d'un plan de relance de l'économie qui ressemble beaucoup à un plan d'investissement, certes nécessaire mais dont les effets risquent de se produire dans plusieurs années. Il a

exprimé ainsi une double conviction : la crise sera courte, les minima sociaux dissuadent leurs allocataires de rechercher un emploi.

La Fédération ne partage pas cette analyse. Tout d'abord, la situation sociale restait difficile avant la crise sanitaire puisque près de 2,5 millions de personnes étaient inscrites à Pôle Emploi depuis plus d'un an et que plus de 9 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté. Ensuite, l'exclusion de l'emploi et la pauvreté produisent des effets chaque jour plus forts et s'auto-alimentent. En conséquence, rien n'indique qu'un retour de l'économie à son niveau pré-crise courant 2022 ne permette de réduire rapidement l'exclusion et la pauvreté croissantes du fait de la crise – d'autant plus



© Julien Jaullin

« L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES ILLUSTRE LUI AUSSI CETTE VISION URGENTISTE DE L'ÉTAT.. »

200 000 places – dont près du tiers en hôtel. La situation reste pourtant dramatique avec 3 500 personnes ayant appelé le 115 restant sans solution d'hébergement le 13 novembre – plus de 16 000 personnes vivent dans des squats, campements ou bidonvilles. La paralysie de l'accès au logement social (100 000 attributions de logements sociaux en moins en 2020) et plus structurellement la baisse de la production de logements sociaux neufs en est l'une des causes. Pourtant, le plan de relance n'a pas prévu de programmation de constructions, seulement la rénovation de bâtiments existants ou des mesures devant libérer du foncier.

Avec le Collectif des Associations Unies, la Fédération a ainsi formulé fin novembre 12 propositions d'urgence (https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/11/CAU_DP_201124-2.pdf), y compris pour répondre aux besoins d'aide alimentaires massifs, et structurelles, allant de l'encadrement des loyers à une programmation ambitieuse de constructions de logements.

D'autres mesures traduisent à nouveau cette approche de l'État, avec par exemple des mesures positives de simplification de l'accès aux droits et prestations pendant le premier confinement, globalement restées sans suite alors que le non recours aux droits reste un problème structurel. Quant au Ségur de la santé, il a certes prévu une nouvelle augmentation des dispositifs médico-sociaux à destination des plus précaires comme le demandaient la Fédération et ses partenaires mais il ne rend pas l'hôpital plus accessible aux personnes précaires. Et surtout, il porte une vision restrictive de la santé, oubliant de nombreux professionnels du soin du périmètre des revalorisations salariales et n'endigue pas à la dévalorisation du travail social, que symbolise notamment la baisse continue des tarifs des dispositifs d'hébergement.

Si l'État a déployé des politiques ambitieuses et réactives pour répondre à cette crise d'une violence inédite, il n'a pas remis en cause son approche de la lutte contre la pauvreté. La Fédération et ses partenaires continueront donc de proposer des réponses structurelles fortes, tout en restant mobilisés pour apporter des solutions rapides aux urgences sociales qui n'ont hélas pas fini d'apparaître. ●

que les ménages les plus modestes se sont endettés avec le confinement comme l'a montré le Conseil d'analyse économique. Enfin, les demandeur-euse-s d'emploi souhaitent travailler, pour avoir des ressources nettement supérieures aux minima sociaux et pour le sentiment d'utilité sociale et les liens sociaux que procurent l'emploi.

Pour ces raisons, pour ne pas condamner à la grande pauvreté ces personnes, en particulier les jeunes durement frappés par le chômage, la Fédération continue de demander la revalorisation des minima sociaux et l'ouverture du RSA à 18 ans. Les récentes mesures de soutien monétaire aux jeunes engagés dans un parcours d'accompagnement et l'augmentation du nombre de garanties jeunes sont positives. La perspective d'une garantie jeune universelle avancée par l'exécutif en début d'année 2021 pourrait répondre à la nécessité d'un accès à l'accompagnement assorti de ressources stables pour tous les jeunes.

L'accès au logement des personnes défavorisées illustre lui aussi cette vision urgentiste de l'État. Celui-ci a très vite créé massivement des places d'hébergement, les a maintenues après la fin de la période hivernale et a lancé un mouvement important de pérennisation de ces places. Le parc d'hébergement est ainsi plus important que jamais, comptant près de



LORS DU PREMIER CONFINEMENT, LA MAJORITÉ DES GUICHETS UNIQUES DE LA DEMANDE D'ASILE ONT SUSPENDU LEUR ACTIVITÉ.



Pour les personnes en demande d'une protection, cela signifiait une absence d'accès aux conditions matérielles d'accueil, soit une allocation et un hébergement, ainsi que le maintien dans une situation d'insécurité administrative.

Malgré les demandes formulées par les associations, dont la Fédération, pour la mise en place d'un système d'enregistrement dématérialisé de la demande d'asile, les autorités ont fait le choix de ne maintenir qu'une possibilité de dépôt de la demande pour les personnes jugées les plus vulnérables. Cet accès « exceptionnel » est resté très limité et inégal sur le territoire.

Les personnes souhaitant déposer une demande d'asile devaient bénéficier d'un accueil inconditionnel au sein des places d'hébergement généralistes ouvertes, et de la distribution de tickets services. Ces mesures, si elles ont limité les conséquences de la suspension quasi-totale des activités liées à l'asile pendant le premier confinement, n'ont cependant pas compensé l'absence de continuité de l'accès à ce droit constitutionnel.

Malgré la baisse importante des arrivées

« LES PERSONNES SOUHAITANT DÉPOSER UNE DEMANDE D'ASILE DEVAIENT BÉNÉFICIER D'UN ACCUEIL INCONDITIONNEL AU SEIN DES PLACES D'HÉBERGEMENT GÉNÉRALISTES OUVERTES, ET DE LA DISTRIBUTION DE TICKETS SERVICES. »

de demandeur-euse-s d'asile sur le territoire, (moins 40% en 2020), provoquée par la fermeture des frontières de la plupart des pays européens, de nombreuses personnes sont ainsi demeurées dans des situations extrêmement précaires. De plus, le gouvernement a refusé d'annuler, et même de suspendre, la mise en place du délai de carence pour les demandeur-euse-s d'asile adopté en début d'année 2020 et qui les contraints à attendre trois mois de présence sur le territoire avant de pouvoir bénéficier de l'assurance maladie.

Lors du deuxième confinement, les prolon-

gations de droits décidées pendant le premier confinement, notamment des droits au séjour et aux droits sociaux n'ont pas été reconduites, les services publics étant censés être restés ouverts. La mise en place de mesures sanitaires contraignantes a toutefois aggravé les difficultés déjà constatées dans l'accès aux services et aux préfectures, pour les demandeur-euse-s d'asile, comme pour l'ensemble des personnes étrangères, avec des conséquences très importantes en terme de ruptures de droits et de parcours pour les personnes concernées.

La crise de l'accueil que connaît la France, illustrée par les évacuations violentes de campements, parfois sans solution d'hébergement, reste donc d'actualité et la FAS continue à défendre le respect des droits et une prise en charge digne pour toutes et tous. ●

Maëlle Lena





3 questions à Ruth Owen, Directrice adjointe à la FEANTSA

En France, le taux de contamination par l'épidémie de Covid-19 des personnes à la rue a été très important (plus important que la population moyenne) c'est un phénomène qu'on a retrouvé partout en Europe ? Existe-t-il déjà des statistiques ou données ?

Ruth Owen: Nous ne disposons pas encore de toutes les données qu'il faudrait pour comprendre le taux d'infection dans la population sans-abri ou sans logement mais on a déjà des indications avec notamment une étude qui a été faite par MSF en Ile-de-France et qui révèle des taux très élevés d'infection parmi la population sans-abri et hébergée dans des espaces collectifs ne permettant pas l'isolement.

Il y a eu également une étude aux États-Unis et une étude en Angleterre qui montrent des taux d'infection moins élevés grâce à la mise en place de dispositifs durant le premier confinement et notamment la fermeture des centres d'hébergement collectifs et le fait de proposer davantage de chambres individuelles à l'hôtel.

Une étude indique qu'en Angleterre, les mesures prises ont permis d'éviter environ 21092 infections et 266 morts supplémentaires.

Une des clés importantes semble donc être de ne pas mettre les personnes dans des espaces trop collectifs.

Avez-vous des exemples de mesures intéressantes qui ont été prises pour protéger les personnes à la rue ?

R.O.: Oui il y a eu effectivement des mesures assez inspirantes pendant le premier confinement. On vient d'évoquer l'Angleterre où il y a eu une mobilisation collective et politique très forte et des adaptations du secteur. Avec par exemple la mesure « Everyone In » qui avec un budget relié permettait l'hébergement de tous y compris ceux qui n'ont pas le statut de résidence (ceux qui n'y ont pas accès normalement). Mais ce qui est très frustrant c'est qu'entre les deux confinements ce programme n'a pas été prolongé. C'est la même chose pour beaucoup de pays par exemple avec les mesures d'arrêt des expulsions locatives qui n'ont pas été maintenues. Il faudrait pourtant maintenir ces mesures comme la pandémie ne s'est toujours pas arrêtée.

Pensez-vous que la pandémie va avoir des conséquences de long terme sur des changements de pratiques du travail social ?

R.O.: Je pense que la pandémie va

changer beaucoup de choses et peut être renforcer la tendance déjà là de « l'aller vers » les personnes et de s'adapter à eux plutôt que de les faire venir dans les services. Avec la pandémie, on a la preuve définitive que l'hébergement n'est pas une solution adéquate aux problèmes du sans-abrisme et que la majorité de l'effort des politiques devrait plus être sur la prévention et sur les réponses de long terme, l'accompagnement et le logement. La pandémie a souligné également la pertinence de certaines pratiques du travail social. Par exemple, à Dublin il y a eu un renforcement de la politique de prévention des risques liés aux drogues et à l'alcool avec une volonté de soutenir les personnes isolées particulièrement confrontées à ces questions d'addictions. Cela n'était pas là avant mais va probablement rester pour la suite ! ●

Retrouvez sur le site de la FEANTSA :

Les 7 mesures que les pouvoirs publics peuvent prendre en considération pour protéger les personnes sans-abri du Covid

INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX DROITS ET DISCRIMINATIONS EN FRANCE



Le Défenseur des droits a publié les résultats d'une grande enquête menée en 2017 auprès de 5117 personnes représentatives de la population française. Elle visait à établir un état des lieux de leurs difficultés en matière d'accès aux droits et leurs expériences de discriminations.

Cinq domaines étaient étudiés : les relations avec la police, les relations avec les services publics, la place et la défense des droits de l'enfant, les discriminations dans l'accès au logement et celles dans l'accès à l'emploi. Si cette étude inédite a une portée générale, certains des résultats mettent en lumière les difficultés particulières rencontrées par les personnes et les familles en situation de précarité sociale, notamment dans l'accès à un logement et dans leurs relations avec les services publics.

Pour les plus précaires : des délais plus longs et des discriminations dans l'accès au logement...

Selon l'étude, les personnes ayant des difficultés financières sont soumises à une mobilité résidentielle plus importante que les autres (31% contre 18%). Elles connaissent comme les familles monoparentales et les personnes immigrées les délais d'accès au logement les

« SELON L'ÉTUDE, LES PERSONNES AYANT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES SONT SOUMISES À UNE MOBILITÉ RÉSIDENNELLE PLUS IMPORTANTE QUE LES AUTRES (31% CONTRE 18%) »

plus longs, parfois sans que leur candidature n'aboutisse. 15% des personnes en précarité financière sans possibilité d'être aidées ont ainsi mis plus d'un an pour trouver un logement et 38% n'en avaient pas trouvé au moment de l'enquête. Cela s'explique notamment par leur exclusion de fait du parc privé en raison des garanties et des critères retenus, elles doivent donc souvent limiter leurs recherches au seul parc social dont les délais d'accès au logement sont bien plus importants. Les personnes en précarité sociale font aussi partie, avec les personnes immigrées, celles perçues comme noires ou arabes, celles en situation de handicap et les parents isolés, des publics exposés aux discriminations dans la recherche d'un logement.

... Des difficultés et un non recours aux droits plus fréquents dans leurs relations avec les services publics

L'enquête montre que les personnes en précarité sociale éprouvent plus de difficultés que les autres pour faire leurs démarches administratives courantes. Une personne précaire sur quatre est concernée, contre 17% des personnes ne déclarant pas de difficultés financières. L'étude confirme également un impact important de la dématérialisation des démarches pour ce public qui ne dispose pas toujours d'un accès à un internet ou qui ne maîtrise pas son usage. Les personnes en précarité sociale sont par ailleurs plus en difficulté pour résoudre un problème avec un service public (60% d'entre elles, contre 50% de celles qui ne sont pas en précarité) et sont confrontées à ces problèmes plus fréquemment. La demande répétée de pièces justificatives (38%), et l'absence d'interlocuteur pour répondre à leurs questions (38%) représentent les principaux obstacles rencontrés. Face à ces obstacles multiples, les personnes en fragilité économique sont aussi celles qui abandonnent le plus souvent leurs démarches.

Pour le défenseur des droits, ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre sans relâche et de concert avec les associations et les services publics les actions de promotion de l'égalité et de l'accès aux droits comme celles de lutte contre les discriminations. Ils témoignent également des besoins d'améliorer la transparence dans les procédures d'attribution de logement ainsi que l'accompagnement, l'information et la simplification des dispositifs pour lutter contre le non recours aux droits de ces publics.

Annulation partielle du décret d'application de la loi immigration et asile de 2018

Le Conseil d'État a annulé plusieurs dispositions du décret d'application de la loi immigration et asile du 10 septembre 2018 à l'occasion d'un recours initié par la Cimade et auquel la Fédération des acteurs de la solidarité s'est associée. Il a en particulier reconnu que les dispositions du décret permettant de retirer immédiatement et de plein droit aux demandeur·euse·s d'asile les conditions matérielles d'accueil étaient contraires à l'article 20 de la Directive Accueil de 2013.

Le Conseil d'État rappelle ainsi que « s'il est possible, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés, de retirer les conditions matérielles d'accueil à un demandeur·euse·s d'asile, d'une part ce retrait ne peut intervenir qu'après examen de la situation particulière de la personne et être motivé, d'autre part l'intéressé doit pouvoir solliciter le rétablissement des conditions matérielles d'accueil lorsque le retrait a été fondé sur l'abandon

du lieu de résidence sans information ou autorisation de l'autorité compétente, sur la méconnaissance de l'obligation de se présenter aux autorités ou de se rendre aux rendez-vous qu'elle fixe ou sur l'absence de réponse aux demandes d'information ».

CE 27 novembre 2020, Cimade et autres, n° 428178

DALO : l'État demeure le garant du droit au logement opposable en cas de refus de la CAL

Dans un arrêt rendu le 5 novembre 2020, le Conseil d'État rappelle une nouvelle fois à l'État son obligation de résultat à l'égard des personnes reconnues prioritaires au titre du DALO. Dans cette affaire, le préfet de Seine Saint-Denis avait présenté la candidature d'une famille reconnue prioritaire au titre du DALO auprès d'un organisme HLM à la suite d'une première injonction prononcée par le tribunal administratif. La commission d'attribution de logement (CAL) de cet organisme a cependant rejeté cette candidature. La famille a alors saisi de nouveau le tribunal administratif pour obtenir l'exécution par l'État

« DANS UN ARRÊT RENDU LE 5 NOVEMBRE 2020, LE CONSEIL D'ÉTAT RAPPELLE UNE NOUVELLE FOIS À L'ÉTAT SON OBLIGATION DE RÉSULTAT À L'ÉGARD DES PERSONNES RECONNUES PRIORITAIRES AU TITRE DU DALO. »

de la décision ordonnant son relogement en urgence. Le Conseil d'État confirme que le demandeur peut saisir une nouvelle fois le juge administratif dans le cadre du recours DALO « injonction » et

que le préfet reste tenu de le reloger en urgence. La haute juridiction administrative rappelle qu'en cas de refus de l'organisme HLM de loger le demandeur le préfet reste « le garant » du DALO et qu'il doit procéder à l'attribution d'un logement correspondant aux besoins et aux capacités du ménage sur ses droits de réservation, conformément à l'article L 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation.

CE, 5 nov. 2020, n° 433001

Un nouveau projet de loi de programmation pour le développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales

Soumis en début d'année pour avis au CESE, le projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités sera prochainement examiné par le Parlement. Dans un contexte international d'aggravation des inégalités et de crise provoquée par la pandémie de Covid-19 qui n'épargne aucun continent, ce projet de loi fait de la lutte contre la pauvreté et de la préservation des biens publics mondiaux les priorités de la politique française de développement. Pour répondre à ces défis, la nouvelle programmation prévoit en particulier une hausse des crédits dédiés à l'aide publique au développement (APD) qui sera principalement destinée aux pays les plus vulnérables et aux secteurs prioritaires (environnement et climat, égalité entre les femmes et les hommes, traitement des crises et fragilités, accès aux droits humains, santé, éducation, sécurité alimentaire, gestion de l'eau). ●



ÉTÉ 2020 : permettre des moments de Respirations



Après une période de confinement plus ou moins bien vécue, nécessitant un changement profond dans notre façon de vivre et dans nos comportements au quotidien, les vacances ont eu cette année une saveur particulière. Cette période de confinement a été particulièrement dure pour les familles défavorisées, les personnes sans domicile ou hébergées, dont le cadre de vie était déjà particulièrement contraignant.

Dans ce contexte particulier, la Fédération des acteurs de la solidarité a œuvré au départ en vacances des personnes accompagnées par le réseau via deux dispositifs : d'une part le dispositif Vacances pour tou.te.s mis en place grâce au partenariat avec l'Agence nationale des Chèques Vacances (ANCV) et d'autre part, l'appel à manifestation d'intérêt du programme Respirations. Ainsi pour la deuxième année consécutive, le dispositif partenarial entre l'ANCV et la Fédération des acteurs de la solidarité a été reconduit. Suite à la crise sanitaire, l'ANCV a revu certains critères pour élargir l'attribution des aides aux projets vacances (APV) en 2020, notamment sur la durée minimale des séjours qui sont passés de 4 à 1 nuitée. Au 31 décembre 2020, on compte 958

personnes en situation de précarité qui ont pu bénéficier du dispositif Vacances ainsi que 61 accompagnateur·trices, soit un total de 1019 personnes. Des séjours de plusieurs jours ont été organisés à la mer, à la montagne ou à la campagne, ainsi que des excursions d'une journée comme celle aux Sables d'Olonne organisée par l'association Entourage en lien avec les préparatifs du vent des globes ou encore les visites du Château d'If et de l'Île de Frioul proposées à l'ensemble des familles du CHRS de la Fondation de l'Armée du Salut à Marseille. Les projets ont concerné 49 associations dont 62 structures. Les activités et séjours peuvent être aussi l'occasion de renouer avec l'éducation, la culture, la rencontre avec l'extérieur, les autres, dont les enfants et les familles

avaient été coupés pendant les longues semaines du confinement. En complément du dispositif Vacances, le programme Respirations porté par la Fédération, Cultures du Cœur et Les Petits Débrouillards a mis en place cette année l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Été Respirations » avec le soutien de la DGCS. Il avait pour objectif de permettre aux enfants et jeunes hébergés d'accéder à des vacances ludiques, culturelles et éducatives pendant l'été 2020. De nombreuses activités ont pu être proposées à travers toute la France : sorties culturelles, sportives et ludiques, excursions à la journée (sortie à la mer...), ateliers artistiques et/ou scientifiques, balade urbaine et patrimoniale, événements musicaux accompagnés d'ateliers, construction

d'une œuvre monumentale entre plusieurs quartiers, initiations au street art, à la danse, au théâtre...

Les pratiques culturelles et d'éducation populaire ont constitué une perspective positive pour ces nombreuses familles, marquées par cette période sur le plan psychologique. Au total, 18 projets collectifs ont pu être financés, représentant 194 interventions soit 112 journées d'activités cumulées grâce au fond d'amorçage de la Fédération des acteurs de la solidarité et la contribution du ministère de la Culture et de la Fondation Nexity. En dépit des difficultés

posées par la crise sanitaire, le dispositif a pu toucher 1957 personnes.

Durant cet été, les acteur.rice.s de terrain ont su adapter leurs actions au contexte sanitaire, en faisant des groupes plus petits, en assurant la distribution de matériel de protection, et en garantissant le respect des gestes barrières. Peu ordinaire, l'été 2020 a permis aux bénéficiaires de ces deux dispositifs de se ressourcer, de prendre du temps pour soi, de s'échapper et de s'ouvrir à un horizon que l'on pourrait considérer comme une parenthèse de « respiration », une bouffée d'air. ●

« LES PRATIQUES CULTURELLES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE ONT CONSTITUÉ UNE PERSPECTIVE POSITIVE POUR CES NOMBREUSES FAMILLES, MARQUÉES PAR CETTE PÉRIODE SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE. »



Concours photo

Dans le cadre de l'été Respirations et des séjours vacances, **un concours photo** a été mis en place grâce au soutien de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, afin de permettre d'immortaliser les vacances et de mettre en lumière les talents d'artiste de toutes et tous. Bravo aux gagnant.e.s de ce concours et merci à toutes et tous pour leur participation.

LES GAGNANT·E·S DU CONCOURS PHOTOS

Prix de la photo inspirante

Association Permis de construire



Prix de la photo drôle

Association ENTRAIDE ET SOLIDARITE-
Famille NYNGONE ELLA Sylvia



Prix de la photo coup de cœur

Association ENTRAIDE ET SOLIDARITE - Famille KOLIASSI Frih



D-BLOC : LA PLATEFORME COLLECTIVE DE CONTENUS ÉDUCATIFS

16 associations se sont unies pour créer une plateforme collective de contenus éducatifs afin de faciliter le quotidien des jeunes en risque de décrochage scolaire et de lutter contre les inégalités aggravées par la crise. Ce portail est multidisciplinaire : sciences, bricolage, arts, culture générale, sport, numérique, journalisme, psychologie, littérature, bien-être, jeux, décryptage de fake-news, etc. Proposés sous différents formats (vidéos, tutos, lives...) les contenus se renouvellent tous les jours grâce aux différents partenaires du portail. La plateforme D-Bloc, créée pendant le premier confinement, a pour vocation de s'inscrire dans la durée. ●

➔ D-BLOC.NET



« AUX OUBLIÉES » : UNE INITIATIVE CULTURELLE, FÉMINISTE ET POÉTIQUE POUR LES FEMMES EN PRISON

Aux oubliées est une initiative lancée en Espagne qui s'ancre aujourd'hui en France et qui a pour but de distribuer des livres personnalisés par un mot, une lettre, à des femmes en prison. Les donateurs-trice-s sont des personnalités du monde des arts, des entrepreneurs.euse.s mais surtout des inconnu.e.s, vous et nous, tou.te.s ceux qui ont envie de faire un don à des femmes en prison. ●

➔ **POUR SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR :**
www.auxoubliees.org

LE PODCAST SMS, C'EST LE NOUVEAU RENDEZ-VOUS DE LA RÉDACTION DES ASH

Depuis le mois de septembre et chaque vendredi, la rédaction des Actualités Sociales Hebdomadaires vous propose un podcast reprenant l'essentiel de l'actualité des professionnel.le.s du social et du médico-social. Après un rapide tour d'horizon de l'actualité du secteur, l'interview d'un acteur est proposée pour finir sur l'éditorial de la rédaction. Le podcast SMS c'est 15 minutes d'informations précieuses ! ●

➔ **A RETROUVER SUR VOS PLATEFORMES PRÉFÉRÉES D'ÉCOUTE À LA DEMANDE ET SUR LE SITE INTERNET DES ASH : www.ash.tm.fr**

VOUS AVEZ DES REMARQUES OU DES IDÉES, N'HÉSITEZ PAS À EN FAIRE PART À LA RÉDACTION ashredaction@info6tm.com OU VIA LES RÉSEAUX SOCIAUX.

3 questions à



« COMME DEPUIS MON ARRIVÉE À LA PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION EN SEPTEMBRE 2020, LA PRIORITÉ RESTE D'AFFRONTER COLLECTIVEMENT LA CRISE SANITAIRE ET SON IMPACT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR LES PERSONNES EN PRÉCARITÉ ET NOS ADHÉRENTS - ENCADRANTS, TRAVAILLEURS SOCIAUX ET BÉNÉVOLES. »



Pascal Brice, nouveau Président de la Fédération des acteurs de la solidarité.

Vous arrivez à la Fédération pendant une période difficile et très particulière.... Quelles sont pour vous les priorités et urgences du 1er trimestre 2021 ?

Pascal Brice : Comme depuis mon arrivée à la présidence de la Fédération en septembre 2020, la priorité reste d'affronter collectivement la crise sanitaire et son impact économique et social pour les personnes en précarité et nos adhérents - encadrants, travailleurs sociaux et bénévoles. Il s'agit de partager nos avancées et nos difficultés, notamment dans le dialogue, exigeant et constructif, avec les pouvoirs publics locaux et nationaux. Nous devons veiller à ce que soient donnés à nos structures les moyens de continuer à agir dans un tel contexte pour la gestion de l'urgence

sanitaire, le niveau des financements notamment de l'accompagnement social, ou encore en prônant une adaptation des procédures dans un tel moment. Je pense notamment aux CPOM dont nous soutenons la perspective mais dont le calendrier devrait être adapté pour permettre la véritable contractualisation que nous appelons de nos vœux. Il nous faut aussi continuer à peser sur des évolutions structurelles, de fond, pour construire l'avenir de l'insertion, de la sortie du sans-abrisme, de l'action contre la pauvreté. L'avenir proche ce sont d'abord les conditions de la sortie du plan hivernal en cours - dont la dimension doit être saluée - que nous souhaitons voir programmée et organisée nationalement et localement dans l'intérêt des personnes et de notre action collective.

Face à l'urgence sociale, les pouvoirs publics devront aussi en complément des soutiens ponctuels mis en place, prendre plus structurellement la mesure des besoins des personnes en précarité, notamment des jeunes. Nous allons poursuivre sur la lutte contre le sans-abrisme notamment pour contribuer à mettre en œuvre l'ambition du « logement d'abord », l'accès au logement social, les conditions d'intervention des SIAO confrontés à tant de difficultés. Il faudra bien aussi que la situation des migrants soit enfin prise à bras le corps par les pouvoirs publics afin que nos associations et structures cessent de subir, avec les personnes concernées, trop de situations de blocage administratif notamment pour l'accès aux procédures et aux titres de séjour. L'enjeu est également ...

3 questions à

... de soutenir les activités d'insertion par l'activité économique afin que toutes soient au rendez-vous de la large relance de ce secteur que la Fédération souhaite accompagner avec les pouvoirs publics face à l'urgence sociale. Ainsi, pour maintenant et les mois à venir, la FAS se place plus que jamais en situation de veille sociale active auprès de ses adhérents et dans le travail avec les pouvoirs publics face à l'amplification de la pauvreté et aux risques de décrochage social.

Vous souhaitez travailler étroitement avec les régions pendant votre mandat, comment voyez-vous ces interactions ?

P.B.: L'une des grandes forces de notre Fédération réside dans son ancrage local, à travers nos Fédérations régionales. C'est pourquoi je poursuis activement mes contacts et déplacements au niveau local, comme avec nos adhérents nationaux qui constituent également une formidable force. Dans ce moment de crise sanitaire, économique et sociale, la capacité à répondre aux difficultés et à apporter des solutions se joue plus que jamais dans nos associations et structures. C'est ce que je souhaite continuer à accompagner et porter,

avec l'ensemble des équipes salariées régionales et nationales. C'est en prenant appui sur ce que nous faisons dans la société que nous devons pouvoir porter haut les valeurs de solidarité. Elles le sont par beaucoup avec enthousiasme, dans une société cependant travaillée par l'individualisme, par des tiraillements culturels et sociaux. Nous avons vocation dans ces moments difficiles à contribuer à retisser le lien social pour la part qui nous incombe.

« L'UNE DES GRANDES FORCES DE NOTRE FÉDÉRATION RÉSIDE DANS SON ANCRAGE LOCAL, À TRAVERS NOS FÉDÉRATIONS RÉGIONALES. »

Cela passe par la poursuite de nos engagements professionnels et bénévoles au titre de la veille sociale, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'IAE. Nous pourrions aussi le faire en nous inscrivant dans des mouvements profonds de la société afin que celles et ceux qui sont poussés aux marges n'en soient pas exclus : l'accès à la culture après ces mois de confinement, la

transition écologique pour l'énergie ou l'alimentation par exemple, ou encore la défense résolue des droits des femmes. C'est dans nos régions que tout cela se joue, dans nos rues, nos lieux d'hébergement et d'accompagnement. La vocation de la FAS est d'accompagner, de valoriser, de contribuer à lever les freins à ces dynamiques.

Un message à faire passer dans le réseau ?

P.B.: Nos adhérents, celles et ceux qui y sont accompagnés, qui y interviennent à titre professionnel ou bénévole, doivent savoir que leur Fédération est plus que jamais mobilisée au niveau régional et national à leurs côtés pour franchir le cap de cette crise sanitaire, qui pèse tant sur nos activités comme sur les esprits, tout en travaillant activement aux indispensables conditions et évolutions structurelles pour lutter contre la pauvreté, pour l'insertion. La Fédération reste plus que jamais mobilisée pour accompagner les adhérents, dans leurs succès comme dans leurs difficultés, et pour porter activement, dans un moment de grande fragilité sociale, leurs attentes auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société, afin d'y faire progresser les valeurs et les réalités de la solidarité. ●

L'AFFICHE « MA SANTÉ EST UN DROIT » FAIT PEAU NEUVE

L'affiche ma santé est un droit a été actualisée pour prendre en compte les changements de droits à la santé en termes de complémentaire, en effet la Couverture Maladie Universelle (CMU-C) et l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) ont été remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) en fin d'année 2019 et les personnes qui bénéficiaient encore des anciens types de complémentaire santé sont dorénavant passées à la Complémentaire Santé Solidaire avec ou sans participation financière. Cette affiche a vocation à être affichée dans les établissements des associations

MA SANTÉ EST UN DROIT

REFUSER DE SOIGNER UNE PERSONNE EN RAISON DE SA SITUATION FINANCIÈRE OU DE SA PRÉCARITÉ EST ILLÉGAL !

Si vous avez la protection universelle maladie (PUMA), la complémentaire santé solidaire (C2S), ou l'aide médicale d'État (AME) et que vous êtes victime d'un refus de soins discriminatoire :

- Parlez-en à votre intervenant.e social.e
- Déposez une réclamation auprès du Défenseur des droits, de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) locale ou du/de la Président.e du Conseil de l'ordre concerné (médecin, infirmier.e, chirurgien.e-dentiste, etc.)
- Sollicitez d'une plainte le la directeur.trice de l'organisme local d'assurance maladie ou le la Président.e du conseil de l'ordre professionnel concerné

Merci aux structures de compléter cet encart avec les coordonnées de la Délégué.e ou du Défenseur des droits, du/de la conciliateur.trice CPAM, du/de la directeur.trice de l'organisme local d'assurance maladie ou le la Président.e du conseil de l'ordre territorialement compétent.

SIGNEZ-NOUS LE REFUS DE SOINS SUR : WWW.REFUSDESAINS.OBSERVATOIRESOLIDARITE.ORG

Fédération des acteurs de la solidarité

accompagnant des personnes en situation de précarité afin que les personnes puissent signaler des situations de refus de soins sur l'observatoire fédéral et/ ou saisir les commissions et acteurs en charge de ces situations.

Le questionnaire de l'observatoire santé (www.refusdesoins.observatoiresolidarite.org) va lui aussi être actualisé afin de correspondre à cette nouvelle complémentaire santé mais aussi afin d'être plus facile à remplir pour les personnes et/ ou pour les professionnel.le.s les accompagnant. ●